

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 20 novembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 100 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHEAN - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSÉS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO représenté par Didier ZANINI - Solange BIAGGI représentée par Josette VENTRE - Jean-Louis BONAN représenté par Andrée GROS - Laure-Agnès CARADEC représentée par Isabelle SAVON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Florence MASSE - Gérard CHENOZ représenté par Michèle EMERY - Anne DAURES représentée par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Dominique DELOURS représenté par Guy PONTOUS - Josiane FOINKINOS représentée par Nicole BOUILLOT - Arlette FRUCTUS représentée par Maxime TOMMASINI - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Albert GUIGUI représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Louisa HAMMOUCHE représentée par Josette FURACE - Bernard JACQUIER représenté par Albert LAPEYRE - Paule JOUVE représentée par Janine MARY - Laurent LAVIE représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Marc LOPEZ représenté par Vincent GOMEZ - Laurence LUCCIONI représentée par Marcel GRELY - Guy MATTEONI représenté par Martine GOELZER - Claudette MOMPRIVE représentée par Nathalie SUCCAMIELE - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Danielle MILON - Carine ROGER représentée par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Jean-Louis TIXIER représenté par Mireille BENEDETTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Nouriat DJAMBAE - Yann FARINA - Daniel HERMANN - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Grégory PANAGOU DIS - Roland POVINELLI - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Cédric URIOS - Martine VASSAL.

Signé le 20 Novembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 24 novembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 005-1496/15/CC

■ Approbation d'une convention relative au financement des acquisitions foncières anticipées du projet de Ligne Nouvelle Provence - Côte d'Azur. Approbation de la revalorisation et de l'affectation des crédits pour le financement des études préparatoires.

DPEAT 15/13860/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, de Marseille à Nice, suit son cours depuis le grand débat public de 2005. Diverses phases d'études ont eu lieu depuis, marquées notamment par la remise du rapport Cousquer au Ministre Jean-Louis Borloo, qui prône le passage directement par Marseille et l'agglomération de Toulon pour rejoindre les Alpes Maritimes. Le projet a été déclaré prioritaire en 2013 par la Commission « Mobilité 21 » dans son rapport au gouvernement, qui a décidé de le phaser pour en permettre la réalisation. En 2013, une concertation pour présenter l'état du projet a eu lieu dans le département.

A Marseille, le projet ne se traduit pas par une « Ligne Nouvelle » ou une ligne « Grande Vitesse ». Il est prévu le long des voies existantes, où des investissements de capacité sont prévus. L'élément crucial et novateur du projet consiste en la construction d'une gare passante souterraine à Saint-Charles et d'un tunnel dans la partie centrale de la ville. Cette nouvelle gare permettra d'assurer le développement des trafics ferroviaires, impossible dans la configuration actuelle avec la gare historique en cul de sac et un nombre de voies insuffisant. C'est un projet majeur pour Marseille.

Pour pouvoir prendre toute mesure conservatoire au plan foncier pendant que les études continuent, un protocole pour des acquisitions foncières a été préparé par les partenaires du projet, L'Etat, la SNCF, le Conseil Régional, les trois Conseils Départementaux concernés et les intercommunalités d'Aix, Marseille, Toulon et Nice.

Il porte sur un montant de huit millions d'euros et les acquisitions seront réalisées par la SNCF. Les participations sont des avances sur les financements futurs du projet de Ligne Nouvelle, comme indiqué à l'article 6.2 et la Communauté Urbaine s'engage, comme les autres collectivités, sur un montant de 500 000 euros. Un comité foncier regroupant les partenaires sous l'autorité du Préfet sera chargé d'orienter ce programme d'anticipation foncière et de veiller à son bon déroulement.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération AEC 001/1733/09/CC du 18 décembre 2009 approuvant la convention de partenariat sur les études préliminaires de la Ligne Nouvelle ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 20 Novembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 24 novembre 2015

Considérant

- Le caractère stratégique de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur vers Nice et l'Italie pour le territoire de Marseille Provence Métropole

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée relative au financement des acquisitions foncières anticipées du projet de Ligne Nouvelle Provence – Côte d'Azur ci-annexée.

Article 2

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 3

Sont approuvées la revalorisation et l'affectation des crédits de l'opération Ligne Grande Vitesse financement des études préparatoires, pour un montant de 500 000 euros, et portant le montant total de l'opération à 5 278 000 euros.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2015 et suivants de la Communauté Urbaine : Sous-Politique : B 330 – Opération 2008/00151 – Nature 204183 – Fonction 90.

L'échéancier des crédits s'établit comme suit :

Année 2016 : 100 000 euros
Année 2017 : 75 000 euros
Année 2018 : 75 000 euros
Année 2019 : 150 000 euros
Année 2020 : 100 000 euros

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Développement Economique –
Zones d'Aménagement Concerté

Patrick BORÉ

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement économique et emploi

Gérard CHENOZ

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 20 Novembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 24 novembre 2015